



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo.

M.Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié

Absent excusé : M Vincent Herry (pouvoir à Bruère R),

Absente : Mme Catherine Goyard.

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Invitée : Mme Sylvie Grange (Trésorière).

Ouverture de la séance à 18 h 33

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2014,
- 2) Compte de Gestion 2013,
- 3) Compte Administratif 2013,
- 4) Affectation des résultats,
- 5) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement collectif,
- 6) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur le Maire propose de regrouper les points 5 et 6 puisque le point 6 est directement lié à point 5. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 février 2014 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 février 2014. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. : Approbation du Compte de Gestion 2013 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour commenter le Compte de Gestion 2013. Madame Grange n'a aucune remarque à faire sur le Compte de Gestion. Le Compte de Gestion a été vérifié identique au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion 2013.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. : Approbation du Compte Administratif 2013 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner comme Présidente, Madame Martine Delhotal pour présenter le Compte Administratif 2013, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal désigne Mme Martine Delhotal, comme présidente, pour présenter le Compte Administratif 2013 pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses constatées au 31/12/2013	422.428,54 €	
Recettes constatées au 31/12/2013		456.685,36 €
Excédent reporté 2012(R.002)		47.581,88 €
<u>Total :</u>	<u>422.428,54 €</u>	<u>504.267,24 €</u>
Résultat cumulé de l'exercice (excédent) :		81.838,70
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses constatées au 31/12/2013	266.089,01 €	
Recettes constatées au 31/12/2013		180.767,75 €
Excédent reporté (D.001)		47.737,42 €
<u>Résultat cumulé :</u>	<u>266.089,01 €</u>	<u>228.505,17 €</u>
Solde d'exécution cumulé déficitaire :	37.583,84 €	
Résultat cumulé total :	688.517,55 €	732.772,41 €
Résultat de l'exercice 2013	+ 44.254,86	

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur les résultats puis quitte la salle pendant le vote.

Le Conseil Municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes.

Madame la Présidente propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2013.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. : Affectation des résultats :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour commenter l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Suite à la présentation de Madame Grange, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières de la part du Conseil Municipal. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

5. : Désignation du bureau d'études exécutant la maîtrise d'œuvre et les études préalables pour la création du réseau d'assainissement et la construction de la station d'épuration pour la Commune de Mondeville. Demande de subventions au Conseil général de l'Essonne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et les études préalables concernant la création du réseau d'assainissement et la construction de la station d'épuration par lits plantés de roseaux ainsi que sur les demandes de subventions au Conseil Général de l'Essonne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après une consultation selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics), Monsieur le Maire expose la raison d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et études préalables au bureau d'études Hydratec comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, la prestation globale retenue correspondant à un montant de 118 900 € HT.

- ✓ Les montants de la **phase conception** (études préliminaires à passation des contrats de travaux) pour le réseau d'assainissement s'élève à 48 000 euros HT et pour la station d'épuration à 13 600 euros HT.
- ✓ Les montants de la **phase travaux** (conformité du projet aux études d'exécution à opérations de réception et de garantie de parfait achèvement) pour le réseau d'assainissement s'élève à 32 200 euros HT et pour la station d'épuration à 14 200 euros HT.
- ✓ Le montant des prestations complémentaires s'élève à 10 900 euros HT réparti en 8 550 € HT pour les missions M1, M2, M3, M5 et M6 associées à la phase conception (équivalent à 6 349,17 € HT pour les réseaux et 2 200,83 € HT pour la STEP) et 2 350 € HT pour la mission M4 associée à la phase de suivi des travaux (équivalent à 1 745,09 € HT pour les réseaux et 604,91 € HT pour la STEP) .
- ✓ Le montant pour l'actualisation des prix, les divers et imprévus est estimé à 10% des montants précédant, soit 11 890 euros HT réparti en 7 015 € HT pour la phase conception (équivalent à 5 434,92 € HT pour les réseaux et 1 580,08 € HT pour la STEP)

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09

E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr

Site Internet : www.mondeville91.fr

et 4 875 € HT pour la phase de suivi des travaux (équivalent à 3 394,51 € HT pour les réseaux et 1 480,49 € HT pour la STEP).

- ✓ Le montant des études préalables (étude géotechnique, étude topographique, bornage parcelle, CSPS pour le réseau et station d'épuration) s'élève à 40.000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et des études préalables,

- **Sollicite** les subventions du Conseil général de l'Essonne ainsi que de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les prestations citées préalablement, soit un montant global de **130 790 € HT**.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 18 h 52

Le Maire,
J.P DELHOTAL